

Conseil communal de Lausanne

Préavis N°2020/ 44
« Budget de fonctionnement de l'exercice 2021
Plan des investissements pour les années 2021 à 2024
Augmentation de CHF 20'000'000.-du capital-actions de la SILL Société
Immobilière Lausannoise pour Le logement S.A »

Rapport de minorité

Un budget 2021 timoré et insuffisant pour sortir de la crise sanitaire ainsi que pour réduire les risques liés aux changements climatiques

La Municipalité de la ville de Lausanne prétend faire « face à la crise » en menant une politique d'investissement « anticyclique » pour sortir de la spirale négative dans laquelle le COVID a fait plonger l'économie. Selon ses propres mots : « la Municipalité prend ses responsabilités afin de soutenir le tissu économique et social lausannois dans un contexte fragilisé ». La proposition de budget pour l'année 2021 ainsi que le plan d'investissement pour la prochaine législature (2021-2024) constituent pourtant des actes parfaitement contradictoires avec ces promesses: d'une part, parce que dans le contexte actuel caractérisé par des aides économiques fédérales et cantonales largement insuffisantes, les mesures trop faibles de la Municipalité ne permettront pas la sortie de crise; d'autre part, parce que le budget 2021 consacre une absence totale d'investissements dans la lutte contre le changement climatique, quand bien même il s'agit d'une condition *sine qua non* pour mettre Lausanne sur les rails d'une société économiquement durable et écologiquement soutenable.

Un plan de relance insatisfaisant laissant la culture, les habitant·e·s les plus précaires ainsi que des pans entiers de l'économie locale sur le carreau

La crise de la COVID-19 et sa gestion aux différents niveaux institutionnels ont mis à rude épreuve l'économie lausannoise ainsi que la population. La solidarité avec les personnes et les secteurs de l'économie les plus vulnérables - dont les femmes, souvent en première ligne de la crise, sont les premiers à pâtir de cette situation.

Il est clair que cette situation incombe en premier lieu à l'insuffisance des aides fédérales et cantonales. La Municipalité n'agit que de manière subsidiaire pour pallier des manques dont elle n'est pas nécessairement à l'origine. La Municipalité ne peut cependant rester les bras croisés ; d'une part, parce que la souffrance des habitant·e·s de Lausanne -

particulièrement, des personnes âgées, du personnel médico-social, des travailleurs indépendant·e·s, des travailleuses du sexe, des sans-papiers et sans domiciles fixes – ainsi des acteurs de l'économie locale est réelle; d'autre parce que la santé des finances de la ville de Lausanne est elle-même impactée par la crise sanitaire, avec une baisse des rentrées fiscales estimée à 23.3 millions pour 2021.

La Municipalité réagit à la crise en prévoyant d'injecter un montant de 20 millions dans des mesures anticycliques¹. Cette aide bienvenue est cependant trop partielle et partielle. Le secteur de la culture est à nouveau sacrifié, puisqu'il n'y a aucun budget de crise qui lui est consacré pour 2021. Les restaurateurs, cafetiers et hôteliers ont été initialement exclus du dispositif d'intervention proposé et font face à d'immenses difficultés économiques. La capacité de réponse du dispositif d'accueil à bas seuil et de l'aide alimentaire n'est pas assurée face à l'augmentation de la précarité. Pour ne citer qu'un exemple, depuis le début de la pandémie, l'association *Fleur de Pavé* a déjà organisé deux collectes de soutien de bien de premières nécessités pour les travailleuses du sexe qui exercent à Lausanne et se trouvent dans une situation particulièrement alarmante. Ensemble à Gauche propose donc cinq amendements visant à améliorer substantiellement le plan de lutte contre la crise dans le cadre du budget 2021: l'amendement 2 poursuit le plan de relance pour la culture en 2021; l'amendement 3 propose des prêts sans intérêts aux acteurs économiques en manque de liquidités; l'amendement 5 augmente les moyens à destination du dispositif d'accueil d'urgence, surchargé par les effets de la crise; l'amendement 6 accroît les moyens dévolus aux organismes pourvoyant de l'aide alimentaire en ville de Lausanne; enfin l'amendement 7 introduit des casiers solidaires pour les sans-abris.

Des investissements gaspillés dans des secteurs non-essentiels en temps de crise sanitaire et climatique

Si la Municipalité a le mérite d'avoir conçu un plan de relance en lien avec la crise sanitaire, celui-ci consacre des choix de priorités plus que discutables et reste sans comparaison avec la hauteur des investissements qui seraient nécessaires.

Alors que la population et l'économie locale souffrent, des dépenses somptuaires sont réalisées dans des domaines peu prioritaires en temps de crise comme le service des sports (+3.1 millions) ou le corps de police (+2.2 millions), dont l'opportunité dans une situation de crise sanitaire - et tant que les problématiques de racisme et de violences policières n'auront pas été réglées – est peu évidente. Ensemble à gauche propose ainsi, par amendement, de réaffecter le supplément budgétaire accordé à la police pour 2021 à la lutte contre le changement climatique (amendement 4).

On ne peut également qu'être surpris par l'absence de montants supplémentaires initialement prévus au budget pour assurer le fonctionnement du parlement communal en cas de résurgences de situations épidémiques en 2021. Le législatif de la 4ème plus grande ville de Suisse et l'exercice des droits démocratiques en son sein ne sauraient être interrompus à chaque fois qu'une situation de crise se présente. Des investissements

¹ Il s'agit de 9 millions pour les TL, de 5 millions supplémentaires pour la direction Sport et cohésion sociale, 4.3 millions de soutien aux commerces locaux, 0.6 million au Fonds d'équipement touristique, 0.5 million pour le soutien à l'apprentissage et 0.1 million pour la gratuité des terrasses.

doivent impérativement être concédés dans le cadre du budget 2021 pour permettre la participation et la prise de décision par vidéoconférence, lorsque cela est nécessaire. Nous saluons le fait que la Commission des finances soit allée dans le sens d'Ensemble à Gauche en acceptant l'amendement 1 affectant un montant de 100'000 CHF à la recherche de solutions de visioconférence pour le Conseil communal.

Des investissements en berne et un financement fragile du service public

La proposition de budget 2021 ne peut se résumer à des changements à la marge pour s'adapter à une crise sanitaire de nature conjoncturelle. La sortie de crise justifie une politique soutenue d'investissements à des fins de relance, doublée d'une politique de consolidation des finances publiques. Ce sont également des réformes structurelles des finances qui doivent être engagées pour s'assurer que la qualité des infrastructures et du service public de manière générale soit maintenue pour les générations futures.

Or, le budget 2021 prévoit globalement des investissements nets en baisse de 18 millions par rapport à 2020. La Municipalité prévoit ainsi de terminer la législature avec un endettement net de 2.18 milliard, soit une marge de 221 millions par rapport au plafond fixé. Cette politique de sous-investissement est incompréhensible compte tenu des taux d'intérêt historiquement bas et des besoins effectifs immenses dans les domaines prioritaires du logement, des écoles, de l'accueil de jour, de la mobilité ou de la lutte contre le changement climatique. Cette politique d'austérité larvée doit cesser. Le plan des investissements pour la prochaine législature (2021-2024) montre que la Municipalité entend poursuivre cette politique timorée. Ensemble à gauche défend ainsi l'adoption d'une série d'amendements visant à augmenter massivement les investissements dans la qualité du service public, notamment dans l'accueil de jour de la petite enfance (amendement 11), dans les réfectoires scolaires (amendement 9), dans l'animation socioculturelle (amendement 12) ainsi que dans l'inspection du travail (amendement 8).

La seule réponse aux besoins en investissement ne peut pas être l'endettement qui fragilise sur le long terme la santé des finances publiques. La marge d'autofinancement de la ville de Lausanne doit être améliorée au plus vite par des mesures qui accroissent sensiblement la substance fiscale. La Municipalité est ici, en partie victime des décisions cantonales en matière d'impôts (RIE3) et de péréquation des charges. En effet, alors que les coûts nets de la participation aux charges cantonales s'élevaient encore à 316 millions en 2014, ce montant est passé à 373 millions pour le budget 2021 (+56 millions). Confrontée au lourd tribut que fait peser cette politique de transfert des charges du canton vers les communes menée par la droite de ce canton, la Municipalité de Lausanne aurait dû réagir par une augmentation de l'imposition au niveau communal ainsi que par toutes autres mesures accroissant les sources de revenu de la ville tout en respectant la capacité contributive des habitant-e-s, en épargnant les revenus modérés. Or autant la Municipalité, que la majorité du conseil communal ont choisi de suivre la droite en péjorant davantage les finances communales par le biais d'une baisse du coefficient d'impôt communal, qui se révèle parfaitement inadéquate compte tenu de la crise actuelle et de la fragilité des finances publiques. Plus que jamais, Ensemble à Gauche s'inscrit en faux contre cette politique budgétaire qui ne fait qu'affaiblir la collectivité publique.

La lutte contre changement climatique, grande oubliée du budget 2021

Alors que la lutte contre le changement climatique et la sortie de dépendance aux agents fossiles représentent le plus grand défi pour les prochaines années à venir, autant le budget 2021 que le plan des investissements 2021-2024 ne consacrent aucun investissement conséquent à cette cause. Or, les premiers chiffres qui ont été articulés - suite au dépôt du postulat d'Ensemble à Gauche demandant la sortie de la dépendance au gaz² - font état de la nécessité d'investissements d'un ordre de grandeur supérieur à 1 milliard.

L'élimination des agents fossiles est un impératif à court terme si l'on entend encore éviter une perturbation dangereuse du système climatique. Des investissements dans une transformation écologique et sociale de notre système de production sont donc nécessaires non seulement pour les motifs climatiques déjà évoqués, mais également parce que plus que jamais au vu de la conjoncture économique, nous avons besoin d'une politique de relance sensée.

Alors que les uns et les autres multiplient les promesses électorales et les grandes déclarations d'intentions, les représentants d'EàG saluent le pragmatisme de la Commission de finances qui a accepté un principe d'action simple en faveur du climat : que l'entièreté de la marge bénéficiaire réalisée par la vente de gaz (28 millions) soit affectée au financement de projets de production de chaleur renouvelable ou de réduction des émissions de CO₂, conformément aux buts du Fonds CO₂ (amendement 14). Bien que cette somme soit marginale comparée aux besoins effectifs dans ce domaine, elle constitue toutefois un progrès infini face à l'inaction planifiée autant dans le budget 2021 que dans le plan d'investissements 2021-2024. A ceci, le groupe Ensemble à Gauche propose également au Conseil communal d'ajouter un amendement supprimant les primes versées par les SIL pour l'achat de véhicules propulsés au gaz ou de chaudières à gaz et d'investir un montant équivalent dans des mesures de réduction des émissions de CO₂ (amendement 13).³

Enfin, Ensemble à Gauche suggère l'introduction progressive de la gratuité des transports publics par l'amendement n°10 ciblant les jeunes en formation jusqu'à 20 ans. Cet amendement est important non seulement pour sa contribution à la lutte contre le changement climatique, mais également parce qu'il constitue une mesure de relance, en soulageant le budget familial tout en contribuant à la vitalité des transports publics lausannois. Il s'agit exactement du genre de mesures de relance écologique, sociale et solidaire dont Lausanne a besoin pour se relever.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, la minorité de la Commission des finances vous invite donc à refuser le Budget 2021 tel que présenté par la Municipalité de Lausanne à

² Postulat de Dupuis Johann et crts (07.05.2019) - De l'eau dans le gaz ? Sortir Lausanne et son chauffage à distance de leur dépendance à l'économie gazière pour protéger le climat et assurer la transition énergétique

³ Conformément à la résolution de M. Vincent Vouillamoz déposée le 10 novembre 2020 suite à l'interpellation "à qui profite ce gaz".

moins que les amendements présentés par le groupe Ensemble à Gauche (voir ci-dessous) soient, dans leur large majorité, acceptés.

Pour la minorité de la Commission des finances,
Lausanne, le 02.12.2020

Alix Aubert
Ensemble à Gauche

Johann Dupuis
Ensemble à Gauche

Présentation détaillée des amendements

Compte tenu de ce qui précède, la minorité de la Commission des finances propose 11 amendements, déjà déposés en commission, ainsi que trois amendements supplémentaires, inférieurs au 10% de la rubrique concernée.

Amendement n°1 : *démocratie digitale*

Concerne : CD / Secrétariat municipal

Description : augmentation du budget du secrétariat municipal de 100'000 CHF pour permettre l'équipement de la salle du conseil communal ainsi que de toutes les salles de commission de solutions de vidéoconférence, capable d'assurer la tenue de séance en mode mixte présentiel/à distance. Matériel qui pourra faciliter le fonctionnement de l'administration de la ville et de la municipalité en période de confinement.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
1103.311	40'600	+100'000	140'600

Total de charges supplémentaires : 100'000 CHF

La COFIN a accepté cet amendement.

Amendement n°2: plan de relance pour la culture 2021

Concerne : CD / Service de la Culture

Description : doubler les montants prévus par la politique de relance de la culture Lausanne. Le préavis 2020/19 prévoit une attribution de 2'050'000 à la ligne budgétaire 1401.380. Il s'agit de doubler cette attribution pour l'année 2021

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
1401.380	100'000	+2'050'000	2'150'000

Total de charges supplémentaires : 2'050'000 CHF

La COFIN a refusé cet amendement.

Amendement n°3: fonds de sauvegarde de l'économie locale contre les risques de faillite liés au COVID

Concerne : SE / Service de l'économie

Description : sur le modèle de ce que la Municipalité propose pour le fonds de risque pour les institutions culturelles (préavis 2020/19), il s'agit de compléter les CHF 3'000'000 accordés par le préavis 2020/35 à la ligne budgétaire 2200.365 avec CHF 3'000'000 supplémentaires dans le but d'accorder des aides immédiates aux restaurateurs / hôtels / bars risquant la faillite sans liquidité supplémentaire

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
2200.365	625'500	+3'000'000	3'625'500

Total de charges supplémentaires : 3'000'000 CHF

La COFIN a refusé cet amendement.

Amendement n°4: Effectifs de police pour le climat

Concerne : SE / Corps de police

Description : proposition de supprimer l'augmentation de la masse salariale liée à l'augmentation des effectifs de polices de 2021 et de revenir aux montants alloués au budget 2020 et d'attribuer ces montants aux réserves pour une affectation conforme aux objectifs recherchés par le FDD en matière de climat.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
2410.301	73'993'200	-316'400	73'676'800
2410.303	6'902'900	-26'900	6'876'000
2410.304	10'841'500	-58'700	10'782'800
2410.309	2'042'300	-6'000	2'036'300
2410.380	0	+408'000	408'000

Total de charges supplémentaires : 0 CHF

La COFIN a refusé cet amendement.

Amendement n°5: Un toit pour toutes et tous en temps de crise

Concerne : SCS / Service social

Description : proposition d'augmenter de 600'000.- la subvention pour l'accueil à bas seuil, de sorte à garantir l'ouverture d'au moins 50 places supplémentaires pour le logement d'urgence à Lausanne.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
3923.365	10'788'900	+600 000	11'388'900

Total de charges supplémentaires : 600'000 CHF

La COFIN a refusé cet amendement.

Amendement n°6: aide alimentaire en temps de crise

Concerne : SCS / service social

Description: en complément au renforcement du dispositif d'accueil à bas seuil exigé par l'augmentation de la précarité mentionnée, soutenir l'aide alimentaire dispensée par la CA-RL de 50'000 CHF et par la Fondation Mère Sofia (L'Echelle) de 27'000 CHF

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
3923.365	10'788'900	+50'000 (CA-RL) +27'000 (l'Echelle)	10'865'900

Total de charges supplémentaires : 77'000 CHF

Cet amendement n'a pas été présenté en commission des finances.

Amendement N°7: casiers solidaires

Concerne : SCS / Service social

Description: Somme destinée à financer l'installation de modules sécurisés de casiers à clefs à disposition des personnes sans-abri pour une durée d'un an, renouvelable au besoin, moyennant la signature d'une charte. Il s'agit là de financer le postulat "casiers solidaires", accepté par le Conseil communal.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
3923.365	10'788'900	+ 50'000	10'838'900

Total de charges supplémentaires : 50'000 CHF

Cet amendement n'a pas été présenté en commission des finances.

Amendement n°8: inspection du travail

Concerne : SCS / Service du travail

Description : proposition d'engager 3 EPT dans le domaine de l'inspection du travail. Améliorer l'application effective du droit du travail et des CCT.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
3931.301	703'900	+360 000	1'063'900
3931.303	65'700	+34'600	100'300
3931.304	98'400	+63'000	161'400

Total de charges supplémentaires : 457'600 CHF

La COFIN a refusé cet amendement.

Amendement n°9: cantines scolaires

Concerne : EJQ / Service des écoles et du parascolaire

Description : proposition d'augmenter la subvention de la Ville aux réfectoires scolaires afin de pouvoir baisser de CHF 2,00 le prix des repas payés par les écoliers, soit de CHF 8,00 à CHF 6,00.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
5800.318	7'727'900	+29'000	7'756'900
5800.434	9'263'400	-61'000	9'202'400
5800.439	6'229'700	-10'000	6'219'700

Total de charges supplémentaires : 29'000 CHF

Total de diminution des revenus : 71'000 CHF

Augmentation du déficit : 100'000 CHF

La COFIN a refusé cet amendement.

Amendement n°10: transports publics gratuits pour les jeunes en formation

Concerne : EJQ / Service des écoles et du parascolaire

Description : proposition d'accorder la gratuité des transports publics pour les jeunes en formation jusqu'à 20 ans.

Compte	Montant actuel	Amendement	Montant total
5800.318	7'727'900	+1'500'000	9'227'900

Total de charges supplémentaires : 1'500'000 CHF

La COFIN a refusé cet amendement.

Amendement n°11: un enfant = une place en crèche

Concerne : EJQ / Service de la petite enfance

Description : proposition d'augmenter de 10% les moyens accordés au Service d'accueil de jour pour les crèches et garderies.

5900 – Lieux d'accueil de jour municipaux

Compte	Montant actuel	Amendement	Montant total
5900.301	31'263'600	+3'126'400	34'390'000
5900.303	2'925'700	+292'600	3'218'300
5900.304	3'859'600	+386'000	4'245'600
5900.305	90'400	+9'000	99'400
5900.309	116'700	+11'700	128'400
5900.310	62'700	+6'300	69'000
5900.311	240'000	+24'000	264'000

5900.312	215'800	+21'600	237'400
5900.313	1'848'100	+184'800	2'032'900
5900.314	122'100	+12'200	134'300
5900.315	17'500	+1'800	19'300
5900.316	1'680'500	+168'100	1'848'600
5900.317	54'400	+5'400	59'800
5900.318	912'500	+91'300	1'003'800
Charges	43'409'600	4'341'200	47'750'800
5900.434	9'752'500	+975'300	10'727'800
5900.451	9'364'500	+936'500	10'301'000
Revenus	19'117'000	+1'911'800	21'028'800
Total net	24'292'600	+2'429'400	26'722'000

Total de charges supplémentaires : 4'341'200 CHF

Total d'augmentation de revenus : 1'911'800 CHF

Augmentation du déficit : 2'429'400 CHF

5901 – Institutions subventionnées

Compte	Montant actuel	Amendement	Montant total
5901.318	29'394'400	+2'939'400	32'333'800

Total de charges supplémentaires : 2'939'400 CHF

La COFIN a refusé cet amendement.

Amendement 12: Animation socioculturelle

Concerne : EJQ / Service de la petite enfance

Description : proposition d'octroyer une subvention supplémentaire de 160'000.- à la Fondation pour l'Animation Socioculturelle Lausannoise (FASL) pour mettre en place de projets dans les centres de quartiers, permettant de rétablir le montant ôté au cours des dernières années, conformément aux revendications émises par l'assemblée générale du personnel.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
5010.365	13'180'700	+160'000	13'340'700

Total de charges supplémentaires : + 160'000 CHF

Cet amendement n'a pas été présenté en commission des finances.

Amendement n°13: fin des primes au gaz, mise en oeuvre de la résolution Vouillamoz

Concerne : SIL / Services industriels

Description : mise en œuvre immédiate de la résolution de M. Vouillamoz suite à l'interpellation « à qui profite ce gaz ? ». Conformément à la résolution du CC du 10.11.2020, il s'agit d'abolir la prime Raccorgaz, les primes NOVA et Renova, les primes sur l'achat de véhicules propulsés au gaz et de l'attribuer au fonds de réserve en vue de financer des mesures de production de chaleur renouvelable et des mesures de réduction des émissions de CO2.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
7240.319	14'480'700	-80'000	14'400'700
7240.380	7'049'400	+80'000	7'129'400

Total de charges supplémentaires : 0 CHF

La COFIN a refusé cet amendement.

Amendement n°14: sortir de la dépendance au gaz

Concerne : SIL / Services industriels

Description: sortir de la dépendance au gaz en versant 100% de la marge bénéficiaire du gaz (environ 28 millions pris au chiffre 435 du service Commercial SIL au Fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable et les mesures de réduction des émissions de CO2 (chiffre 380 secrétariat général) dans le but d'accélérer la transition vers des énergies moins polluantes.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
7260.380	3'500'000	+28'000'000	31'500'000

Total de charges supplémentaires : 28'000'000 CHF

La COFIN a accepté cet amendement.
